

PROJET DE TRANSFORMATION DU CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE ET ENERGETIQUE IVRY-PARIS XIII

Comité de Suivi du 2 décembre 2015

Compte – rendu

Le Comité de Suivi s'est tenu au centre Ivry-Paris XIII, salle du Syctom, pour une durée de 2 heures.

Présents :

Hervé MARSEILLE	Président	SYCTOM
Martial LORENZO	Directeur général des services	SYCTOM
Patrice FURE	Directeur de cabinet	SYCTOM
Pierre HIRTZBERGER	Directeur général des services techniques	SYCTOM
Catherine BOUX	Directrice générale adjointe en charge de l'exploitation et de la prévention des déchets	SYCTOM
Philippe BOUYSSOU	Maire	Ivry-sur-Seine
Mao PENINO	Adjoint au Maire de Paris	Mairie de Paris
Jérôme COUMET	Maire	Mairie du 13ème arrondissement de Paris
Atika EL BOURIMI	Collaboratrice parlementaire	Mairie du Kremlin – Bicêtre
Jean-Marie BRETILLON	Maire	Mairie de Charenton-le-Pont
France BERNICHI	Adjointe au Maire	Mairie d'Alfortville
Marie GUGLIELMETTI	Direction du développement durable	Conseil départemental du Val-de-Marne
Dominique PAGES		Groupe des Sentinelles d'Ivry
Anne CONNAN	Co-présidente	Collectif 3R
Pascale LARDAT		Collectif 3R
Jean-Marie CHABANE	Chef de l'unité territoriale – Val-de-Marne	DRIEE
Ludovic VION	Directeur de la programmation et de l'urbanisme	SEMAPA
Marion ALFARO	Directrice Agence Paris Seine	HAROPA-PORTS DE PARIS
Christophe THEVENON	Directeur général délégué SITA France	Groupement IP13
Pascal BARDOU		Syndicat SPPE- RP
Philippe HELIES		Collège « Salariés » Groupement IP13

Document mis à disposition des membres :

Diaporama de présentation diffusé en séance

Déroulement de la réunion :

1. Présentation par Martial LORENZO

- Mot d'accueil
- Tour de table
- Installation du Comité de Suivi et présentation de ses membres
- Rappel du projet : les étapes précédentes, les objectifs poursuivis, les caractéristiques et les orientations du projet, point d'avancement des études
- Présentation des évolutions de contexte national et local
- Les prochains rendez-vous

Le diaporama est joint en annexe de ce document.

2. Temps d'échange

Jean-Marie BRETILLON déclare découvrir le bâtiment du projet à l'image industrielle forte. Il regrette de ne pas voir le projet s'intégrer dans le paysage comme le centre Isséane. Il ajoute que l'architecture du centre de tri situé à Balard (Paris 15^{ème}) est particulièrement élégante. Il souhaiterait un projet permettant d'humaniser l'équipement. Il affirme que la ville Charenton-le-Pont souffre des cheminées du centre actuel et du panache de fumée. Il souhaiterait connaître la fonctionnalité et la hauteur de la cheminée prévue dans le projet par rapport à la hauteur des cheminées actuelles.

Réponse du Syctom :

La hauteur de la cheminée sera d'environ 100 mètres de haut, c'est-à-dire sensiblement la même que la hauteur des cheminées actuelles. La hauteur minimale est définie notamment en fonction des vents afin de respecter les normes environnementales en vigueur. La hauteur retenue permettra dans le futur le développement d'éventuels programmes urbains de plus grande hauteur aux alentours de la future usine.

Jean-Marie BRETILLON demande pourquoi le projet ne permettrait pas de condenser les fumées et de réduire la hauteur des cheminées, comme cela est le cas pour Isséane.

Réponse du Syctom :

Il existe deux types de traitement des fumées. Le traitement sec, retenu à Isséane, permet de faire disparaître le panache. Le centre d'Ivry, aujourd'hui doté d'un traitement humide, bénéficiera d'un traitement sec. Il n'y aura donc plus de panache.

S'agissant de la hauteur des bâtiments à construire, les conditions techniques n'ont pas permis d'envisager à Ivry un projet similaire à celui d'Isséane (enfouissement de près de 40 m).

Mao PENINOU considère que plus les infrastructures sont visibles et donnent à voir les équipements de traitement des déchets pour les citoyens, plus cela contribue à la réduction des déchets par une conscientisation des ménages.

Il ajoute que le centre Isséane pourrait rencontrer à terme des problèmes concernant les sorties de fumées susceptibles d'arriver au niveau des bâtiments à proximité. Des cheminées seront peut-être susceptibles d'être construites pour répondre à ces problèmes.

Il rappelle l'engagement fort de la ville pour le projet et pour une stratégie « zéro déchets », qui signifie en fait que 20 à 30% des déchets resteront à traiter. Dans cette perspective, l'incinération semble être la meilleure solution pour procéder à la valorisation énergétique du volume de déchets restant à traiter.

Il questionne le Syctom sur l'avenir de la tranche conditionnelle du marché consacrée au TMB.

Philippe BOUYSSOU revient sur la vision de l'usine, en affirmant sa volonté d'assumer de vivre dans une métropole dense, impliquant la présence d'équipements industriels pour les déchets, le chauffage urbain, l'eau chaude sanitaire...

Il attend une forme de solidarité et de cohérence entre les collectivités du bassin versant. Il rappelle la demande qui avait été formulée aux autres communes du bassin versant pour qu'elles accueillent le centre, et qui était restée sans réponse. Il précise qu'Ivry assume cette fonction de solidarité territoriale.

Il demande que le Comité de Suivi soit l'occasion d'échanger sur ces enjeux et le projet avec les associations, porteurs d'un projet alternatif, le plan B'OM, afin de partager les connaissances.

Il s'interroge sur l'articulation des différents temps : le temps de la concertation au sein du Comité de suivi doit avoir comme prérequis aux échanges les débats qui se sont tenus précédemment et notamment le débat public. .

Enfin, Philippe BOUYSSOU revient sur les deux vœux votés par la municipalité. Il précise que le 1^{er} vœu aurait dû dissocier le procédé de tri-mécanique et le procédé de méthanisation, puisque pour réduire les tonnages à incinérer, il est nécessaire de séparer dans l'usine d'Ivry la partie organique. Le 2nd vœu voté en novembre 2015 demande que la proposition alternative, le plan B'OM, puisse être analysée et prise en compte dans les réflexions qui seront menées dans le cadre de ce Comité de Suivi.

France BERNICHI demande pourquoi le bâtiment du projet ne comprend pas des panneaux photovoltaïques ou des murs végétalisés, notamment concernant les façades visibles depuis la commune d'Alfortville.

Jérôme COUMET souligne partager le sens des responsabilités, tout comme le Maire d'Ivry-sur-Seine. Il ajoute qu'Isséane a le mérite d'être un équipement hybride entre une usine et un équipement que l'on retrouve habituellement en milieu urbain. Il souhaite avoir des précisions sur le calendrier de réalisation (les clauses de revoyure), sur les éléments du projet amendables (ex. la méthanisation, l'architecture,...) et les manières d'associer les habitants à ce projet.

Réponse du Syctom :

Le Syctom précise que le volume global du projet ne peut pas changer. Toutefois, il est rappelé que le projet fera l'objet de présentations au sein du Comité de Suivi, et dans le cadre des procédures classiques de demandes d'autorisation. En 2016 et 2017, le projet fera ainsi l'objet de nombreux échanges entre le Syctom, les élus, les services instructeurs, les associations et les habitants.

Anne CONNAN déclare être satisfaite d'être associée au Comité de Suivi. Elle souhaite exposer le plan B'OM en détail aux élus. Au sein du Comité de Suivi, elle ajoute que le plan B'OM pourrait être un préalable aux échanges et rappelle que ce n'est pas un projet utopiste ou extrême, puisqu'il se base uniquement sur une part de valorisation de 35% quand la Loi sur la Transition Energétique vise 55%.

Réponse du Syctom :

Le Syctom précise avoir rencontré le Collectif 3R et avoir travaillé sur la proposition du Collectif 3R. Cette analyse technique menée par le Syctom pourra faire l'objet de réunions techniques puis d'une présentation au Comité de Suivi. Le Syctom relève des différences d'appréciation notamment sur les tonnages, données d'entrée nécessitant d'être partagées en préalable aux échanges.

Hervé Marseille rappelle que le projet a été engagé il y a une douzaine d'années, jalonné par des temps de concertation et marqué par des procédures administratives (ex. lancement du dialogue compétitif, sélection des candidats puis de l'attributaire, etc.). Un recours juridique porté par le Collectif 3R est également en cours.

Hervé Marseille ajoute que les 84 communes ne sont pas en mesure, à ce jour, de répondre aux injonctions du plan B'OM. Il est nécessaire de différencier ces orientations et le fonctionnement actuel des collectivités ainsi que les enjeux auxquels elles doivent faire face aujourd'hui (création de la métropole du Grand Paris, articulation EPT / syndicats,...). Il rappelle qu'il est du devoir des collectivités, investies d'une mission de service public, d'assumer leurs responsabilités, alors même que plus de 200.000 tonnes de déchets sont encore enfouies chaque année et que le Conseil régional d'Île-de-France et la Chambre régionale des Comptes alertent le Syctom sur cette situation.

Hervé Marseille rappelle enfin que le Syctom s'est engagé dans un travail partenarial avec l'ensemble des syndicats qui l'entourent, afin de réfléchir à une mutualisation des capacités de traitement.

Pascale LARDAT membre du Collectif 3R, souhaite souligner le sérieux du travail qui a été mené pour aboutir à l'élaboration du plan B'OM. Elle rappelle que l'association était déjà présente lors du débat public. Elle confirme le souhait du Collectif 3R de présenter le plan B'OM au sein du Comité syndical du Syctom.

Réponse du Syctom :

Les membres du Comité syndical seront sollicités concernant la demande formulée par le collectif 3R de présentation du plan B'OM.

Hervé Marseille souhaite rappeler qu'un dialogue constructif semble difficilement compatible avec des recours juridiques menés par ailleurs.

Dominique PAGES demande si le centre d'Ivry Paris XIII va devoir traiter les déchets du territoire de l'Etablissement public territorial (EPT), aujourd'hui traités par d'autres syndicats.

Réponse du Syctom :

Hervé Marseille précise que la loi NOTRe ne précise pas si les EPT devront adhérer à un seul et unique syndicat de traitement des ordures ménagères ou si les communes pourront continuer d'adhérer à plusieurs syndicats au sein d'un même EPT.

Philippe BOUYSSOU rappelle que la ville d'Ivry-sur-Seine souhaite appliquer les orientations du plan B'OM dans la collecte des déchets. Il précise que le Sycatom va soutenir financièrement la ville d'Ivry-sur-Seine dans l'expérimentation de la collecte des bio-déchets dans un secteur de la ville comprenant également de l'habitat dense.

Il ajoute que sur le territoire du futur EPT (T12), il existe 4 syndicats intercommunaux et rappelle l'importance de ces syndicats qui permettent un dialogue à l'échelle des villes et constituent des outils de services publics de proximité.

Enfin, concernant le projet Ivry Paris XIII, il partage l'idée qu'un dialogue ne peut se tenir en étant par ailleurs opposés devant les tribunaux.

Philippe Bouyssou estime que le désaccord entre les associations et les élus ne porte pas sur les objectifs poursuivis mais davantage sur le rythme avec lequel ces objectifs pourront être atteints, alors même que les efforts devront être portés par les habitants.

Il rappelle que les réflexions sur le projet doivent aussi tenir compte de la problématique du chauffage urbain, la CPCU utilisant aujourd'hui beaucoup d'énergies fossiles. Il rappelle l'enjeu d'une capacité de mutabilité du projet, permettant demain à l'usine de brûler de la biomasse, préférable aux énergies fossiles pour la production de vapeur, lorsque la baisse des quantités de déchets sera effective.

Pour lui, le Comité de Suivi doit permettre d'avancer vers une connaissance partagée du projet et de ses enjeux.

Réponse du Sycatom :

Hervé Marseille indique que le Sycatom, dans le cadre de ses missions de service public, aura une obligation de résultats sur ce projet.

Anne CONNAN précise que le recours juridique sur le marché public porté par l'association est fondé sur le fait que le projet paraît trop coûteux et dangereux. Elle souhaite savoir de quelle manière le Sycatom envisage d'associer les réflexions menées dans le cadre du plan B'OM au travail mené dans le cadre du Comité de Suivi. Elle partage l'idée que les divergences portent sûrement sur le rythme d'atteinte des objectifs.

Réponse du Sycatom :

Hervé Marseille rappelle que le projet comprend une 1^{ère} tranche d'études représentant 60 millions d'euros, une 2^{ème} tranche, conditionnelle, de 450 millions d'euros pour l'Unité de Valorisation Energétique et une 3^{ème} tranche, conditionnelle, de 450 millions d'euros pour l'Unité de Valorisation Organique. Ainsi, au terme de la 1^{ère} tranche, la décision sera prise par le Sycatom de lancer la deuxième tranche, et de fonctionner ainsi par étape pour la suite.

Hervé Marseille rappelle enfin qu'en parallèle le Sycatom sera amené à engager d'autres investissements, notamment pour aider à la mise en place de la collecte des biodéchets.

Pascal BARDOU indique que le cahier d'acteur du SPPE-RP élaboré lors du débat public identifiait déjà le risque pour le Sycatom de se trouver en sous-capacité de traitement. Il rappelle également que l'Île-de-France se trouve en sous-capacité de production de chaleur et d'électricité et qu'avec la loi de Transition énergétique, le développement des énergies renouvelables pose la difficulté de l'intermittence. La valorisation énergétique des ordures ménagères apporte une réponse à cette problématique. De plus, il constate que les quantités d'ordures ménagères produites ne diminuent pas.

France BERNICHI apporte un témoignage d'un projet de traitement de bio-déchets auprès des cantines de la commune d'Alfortville dans le cadre du Programme local de prévention des déchets (PLPD). Ce programme existe depuis 2 ans, avec l'atteinte d'un taux de valorisation de près de 25%.

Ludovic VION pose la question de l'intégration urbaine du projet. Il souhaite savoir si d'ores et déjà des documents sont disponibles (plans, document de communication, ...) pour échanger et préparer les réunions du Comité de Suivi.

Réponse du Sycotom :

Martial LORENZO se tient à la disposition des membres du Comité de Suivi pour transmettre les documents souhaités.

3. Clôture de la réunion

La réunion du Comité se termine à 18h00.

Les prochains rendez-vous sont rappelés :

- la tenue du Comité syndical le 17 décembre 2015
- la prochaine réunion du Comité de Suivi qui se tiendra fin janvier 2016.